

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.

Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le lundi 2 décembre 2024 à 19 h
Maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie
6707, rue De Lorimier**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01 - Déclaration d'ouverture

Madame Ericka Alneus, conseillère du district d'Étienne-Desmarteau, fait la lecture de la déclaration d'ouverture. Le conseil reconnaît qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

CA24 26 0245

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024, à 19 h, tel que soumis.

Adoptée.

10.02

CA24 26 0246

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024, à 19 h.

Adoptée.

10.03

10.04 - Point d'information

Le point d'information des membres du conseil d'arrondissement débute à 19 h 01.

10.05 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 17 et prend fin à 21 h 18.

CA24 26 0247

Approuver la convention avec l'organisme « MU » pour la réalisation d'une œuvre d'art murale à la place Boyer - Autoriser à cette fin une dépense maximale de 67 400 \$, taxes incluses, le cas échéant - Autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers (contrat 24-114-SG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS et Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver une convention de services à intervenir avec l'organisme « MU » établissant les modalités et les conditions par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation d'une murale à la Place Boyer;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 67 400 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers au montant maximal de 67 400 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.01 1247145005

CA24 26 0248

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » (RTCPP) pour la prolongation du bail de location dans le cadre de la relocalisation temporaire de leurs activités au 6615, avenue Papineau à Montréal, du 1^{er} mars 2025 au 30 juin 2025 - Octroyer une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », débutant le 1^{er} mars 2025 et se terminant le 30 juin 2025, pour la réalisation du projet de relocalisation de ses activités au chalet du parc Montcalm vers le 6615, avenue Papineau, Montréal, Québec, H2G 2X3;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2025. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.02 1245387001

CA24 26 0249

Approuver une convention de services avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine » pour la gestion du Programme des jardins de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la réalisation de mandats en agriculture urbaine - Autoriser à cette fin une dépense maximale de 178 571,08 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 (contrat 24-117-SG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver la convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine » pour la gestion du Programme des jardins de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la réalisation de mandats en agriculture urbaine débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2026;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

Autoriser à cette fin une dépense maximal de 178 571,08 \$ taxes incluses, à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. Le paiement des factures reçues sera effectué à l'organisme selon les conditions prévues à la convention de services, pour chacune des années :

- Un montant de 88 508,01 \$ pour l'année 2025
- Un montant de 90 063,07 \$ pour l'année 2026

D'autoriser un virement du compte

2426,0010000,304181,05803,61900,016491,0000,004312,000000,00000,00000 :

- Pour 2024 : 51 500 \$
- Pour 2025 : 52 530 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises entourant les services visés par la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.03 1245387002

CA24 26 0250

Approuver quatre conventions avec les organismes « Sports Montréal inc. », « Services des loisirs Angus-Bourbonnière », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », pour la réalisation des Stations loisir 4 saisons pour l'année 2025 - Octroyer des contributions financières totalisant une somme de 314 500 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant - Autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 128 300 \$ et une dépense au montant de 186 200 \$ à même le budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (contrats 24-119-CG, 24-122-CG, 24-120-CG et 24-121-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver quatre conventions de contributions financières et de prêts d'installations avec les organismes « Sports Montréal inc. », « Services des loisirs Angus-Bourbonnière », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de les soutenir dans la réalisation des projets de *Stations loisir 4 saisons* dans cinq parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant une somme de 314 500 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, dont un montant de 186 200 \$ provient du budget de fonctionnement 2025 et un montant de 128 300 \$ provient du virement de crédits du compte surplus affecté - divers;

Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

Organismes	Parc	Premier versement	Deuxième versement	Troisième versement	Contributions totales
Sports Montréal inc.	Beaubien Joseph-Paré	41 280 \$	68 800 \$	27 520 \$	137 600 \$
Services des loisirs Angus-Bourbonnière	Lafond	20 640 \$	34 400 \$	13 760 \$	68 800 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	du Père-Marquette	20 640 \$	34 400 \$	13 760 \$	68 800 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	du Pélican	11 790 \$	19 650 \$	7 860 \$	39 300 \$
Total					314 500 \$

D'autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers au montant total de 128 300 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.04 1247178009

CA24 26 0251

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Biquette – Écopâturage » - Octroyer une contribution financière pour l'année 2025 à l'organisme « Biquette – Écopâturage » afin de réaliser son projet « Le Repaire de Biquette » - Autoriser l'occupation temporaire du domaine public, au parc Maisonneuve, de janvier à décembre 2025 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 25 000 \$ ainsi qu'une dépense au montant de 30 000 \$ à même le budget de fonctionnement, pour un montant maximum de 55 000 \$, taxes incluses, le cas échéant (contrat 24-113-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver une convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Biquette - Écopâturage » pour la réalisation de son projet « Le Repaire de Biquette » en 2025;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Biquette – Écopâturage » une contribution financière de 55 000 \$, toutes taxes incluses, dont un montant de 30 000 \$ provenant du budget de fonctionnement 2025 et un montant de 25 000 \$ provenant d'un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers au montant total de 25 000 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière;

D'autoriser la délivrance, à titre gratuit, du permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet « Le Repaire de Biquette » entre janvier et décembre 2025, au parc Maisonneuve.

Adoptée.

20.05 1247911003

CA24 26 0252

Approuver le projet de contrat de location d'installations sportives au Centre ÉPIC intervenu entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et « Institut de cardiologie de Montréal », pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027 et autoriser le paiement de la location pour un montant maximal de 71 241,98 \$, taxes incluses (contrat 24-116-AG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver le projet de contrat de location d'installations sportives du Centre ÉPIC sur une période de trois années, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, intervenu entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et « Institut de cardiologie de Montréal »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit contrat;

D'autoriser une dépense annuelle maximale de 24 101,99 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, sans toutefois dépasser les montants annuels pour les années 2025 à 2027, répartis comme suit :

	Montant annuel 2025	Montant annuel 2026	Montant annuel 2027	Montant total (3 ans)
Total maximal (avant taxes)	20 347,60 \$	20 652,81 \$	20 962,61 \$	61 963.02 \$
Total maximal (taxes incluses)	23 394,65 \$	23 745,57 \$	24 101,99 \$	71 241,98 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect du contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.06 1247174002

CA24 26 0253

Autoriser une dépense de 128 542,05 \$, taxes incluses - Autoriser la prolongation du contrat conclu avec « Les entreprises Tommy Plouffe Inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de 860 heures pour l'année 2025 aux mêmes termes et conditions que le contrat initial de 2024, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02 - Appel d'offres public numéro 24-20333 / 23-124-AP

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 128 542,05 \$, taxes incluses;

D'autoriser la prolongation du contrat conclu avec « Les entreprises Tommy Plouffe Inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de 860 heures pour l'année 2025, aux mêmes termes et conditions que le contrat initial de 2024, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02 - Appel d'offres public numéro 24-20333 / 23-124-AP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.07 1247757002

CA24 26 0254

Autoriser une dépense de 564 096,10 \$, taxes incluses, incluant un montant de 67 691,53 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 45 127,69 \$, taxes incluses, pour les incidences - Octroyer un contrat de services professionnels en architecture à « Poirier Fontaine Architectes inc. » au montant de 451 276,88 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette - Appel d'offres 23-127-SP (7 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 564 096,10 \$, taxes incluses, incluant un montant de 67 691,53 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 45 127,69 \$, taxes incluses, pour les incidences;

D'octroyer un contrat de services professionnels en architecture à « Poirier Fontaine Architectes Inc. » au montant de 451 276,88 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.08 1246417002

CA24 26 0255

Autoriser une dépense de 429 719,06 \$, taxes incluses, incluant un montant de 51 566,29 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 34 377,53 \$, taxes incluses, pour les incidences - Octroyer un contrat de services professionnels en structure et génie civil à « EMS Structure inc. » au montant de 343 775,25 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette - Appel d'offres 24-091-SP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 429 719,06 \$, taxes incluses, incluant un montant de 51 566,29 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 34 377,52 \$, taxes incluses, pour les incidences;

D'octroyer un contrat de services professionnels en structure et génie civil à « EMS Structure inc. » au montant de 343 775,25 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.09 1246417003

CA24 26 0256

Autoriser une dépense de 521 555,35 \$, taxes incluses, incluant un montant de 62 586,64 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 41 724,43 \$, taxes incluses, pour les incidences - Octroyer un contrat de services professionnels en mécanique, électricité et télécommunications à « Bouthillette Parizeau inc. » au montant de 417 244,28 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette - Appel d'offres 24-092-SP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 521 555,35 \$, taxes incluses, incluant un montant de 62 586,64 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 41 724,43 \$, taxes incluses, pour les incidences;

D'octroyer un contrat de services professionnels en mécanique, électricité et télécommunications à « Bouthillette Parizeau inc. » au montant de 417 244,28 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.10 1246417004

CA24 26 0257

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2024 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 28 septembre 2024 au 25 octobre 2024 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée.

30.01 1246267012

CA24 26 0258

Ratifier une dépense de 861,54 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la Première édition de la Nouvelle Vague Municipale, qui s'est déroulée le 13 septembre 2024, à Gatineau

Il est proposé par Josefina BLANCO

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De ratifier une dépense de 861,54 \$, taxes incluses, pour les frais relatifs à la participation de l'élu suivant à la **Première édition de la Nouvelle vague municipale**, qui s'est déroulée le 13 septembre 2024, à Gatineau;

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le remboursement d'une somme de 861,54 \$ au participant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée.

30.02 1247059004

CA24 26 0259

Approuver le dépôt des rapports finaux comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour les projets ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2019-2020

ATTENDU QUE la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2019-2022 et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2019-2020, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2019 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2020-2021, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2020 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux étaient complétés pour tous les projets à la fin de l'année 2020, à l'exception du projet de piste cyclable sur la rue Saint-Zotique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes qui doit comprendre :

- Le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver et de déposer au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec les rapports finaux comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour les projets ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*, le tout en respect des conditions énoncées dans les modalités d'application de ce programme.

Adoptée.

30.03 1245333003

CA24 26 0260

Approuver le dépôt du rapport final comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour le projet d'aménagement de voies cyclables dans la rue Saint-Zotique entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Christophe-Colomb ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 1 - Développement de la Route verte et de ses embranchements

ATTENDU QUE la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2024 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 15 août 2024 au 19 septembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant aux indicateurs suivants :
- nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1).

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et de certifier que Monsieur Daniel Lafond, directeur d'arrondissement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

30.04 1241097002

CA24 26 0261

Accepter l'offre de services et mandater le Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de la Maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), dans le cadre du Programme de mise à niveau des Maisons de la culture

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'accepter l'offre de service du Service de la culture dans le cadre du Programme de mise à niveau des Maisons de la culture;

De mandater le Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de la maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adoptée.

30.05 1247426003

CA24 26 0262

Accepter l'offre de services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans, se terminant le 16 septembre 2027, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'accepter l'offre de services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 16 septembre 2027.

Adoptée.

30.06 1247145006

CA24 26 0263

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'une somme d'un maximum de 150 000 \$ pour le financement d'un poste de conseiller(ère) en développement communautaire en soutien aux organismes en itinérance et en développement social pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers d'une somme d'un maximum de 150 000 \$ pour le financement d'un poste de conseillère ou conseiller en développement communautaire en soutien aux organismes en itinérance et en développement social pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

Adoptée.

30.07 1249603001

CA24 26 0264

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour un montant total de 995 000 \$ pour le projet de piétonnisation de la rue Saint-Hubert en 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour un montant total de 995 000 \$ pour le projet de piétonnisation de la rue Saint-Hubert en 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

Adoptée.

30.08 1246688002

CA24 26 0265

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers d'une somme de 75 000 \$ pour combler le financement d'un poste temporaire de chargée de communication à la Division des communications de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers d'une somme de 75 000 \$ pour combler le financement d'un poste temporaire de chargée de communication à la Division des communications de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

Adoptée.

30.09 1244646001

CA24 26 0266

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge les travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) localisé sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du Programme du maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge les travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) localisé sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du Programme du maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

Adoptée.

30.10 1249936009

CA24 26 0267

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de Montréal :

- Projet 1 : Parcs et aires de jeux accessibles universellement
- Projet 2 : Lumière sur la piste des Carrières
- Projet 3 : Accès AQUA
- Projet 4 : À qui la rue : aménagement de rues-écoles
- Projet 5 : Les fesses au chaud. Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics
- Projet 6 : Prochaine station: abris-vélos. Installation de supports à vélo sécurisés
- Projet 7 : Verdir des milieux insolites en ville

De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Adoptée.

30.11 1243318003

CA24 26 0268

Ratifier le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal dans le cadre de l'appel de projets 2025 et accepter le financement, le cas échéant

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De ratifier le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal dans le cadre de l'appel de projets 2025;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à participer financièrement au projet et d'en assumer les frais d'exploitation et d'entretien;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à représenter l'Arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

Adoptée.

30.12 1245387003

CA24 26 0269

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre de l'appel à projets de piétonnisation saisonnière 2025-2027 (volet 1)

ATTENDU que le Service du développement économique a procédé à un appel à projets pour la piétonnisation saisonnière 2025-2027 (volet 1);

ATTENDU que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a déposé une demande de soutien financier pour la piétonnisation saisonnière de la Plaza Saint-Hubert;

ATTENDU que l'arrondissement espère bénéficier d'une aide financière afin de financer un ou des projets visant à soutenir et à améliorer la vitalité économique d'un ou des secteurs commerciaux de son territoire.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver le dépôt de la demande d'aide financière auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du projet de piétonnisation saisonnière de la Plaza St-Hubert;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à réaliser ce projet sur la période 2025-2027.

Adoptée.

30.13 1240284009

CA24 26 0270

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Exercice 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'exercice 2025, tel que spécifié au dossier décisionnel.

Adoptée.

30.14 1245017004

CA24 26 0271

Édicter deux ordonnances - Programmation d'événements publics : « Stations loisir dans 5 parcs », « Journée des Fêtes de Beaubien », « 6H En Cœur », « La course des paroles dans le vent » et « Course TROIS, 2, 1, GO! »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA-180, articles 7(2^o) et 39), l'ordonnance numéro 2024-26-054 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2024-26-055 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée.

40.01 1245694001

CA24 26 0272

Édicter une ordonnance permettant de déroger à certaines dispositions du Règlement sur le bruit (RCA-180) dans le cadre de l'enneigement artificiel des buttes de glissade dans quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la période allant du 6 décembre 2024 au 31 janvier 2025 inclusivement

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA-180), l'ordonnance numéro 2024-26-056, jointe à la présente, afin de permettre de déroger à certaines dispositions dans le cadre de l'enneigement artificiel des buttes de glissade dans quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la période allant du 6 décembre 2024 au 31 janvier 2025 inclusivement.

Adoptée.

40.02 1249530001

CA24 26 0273

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (01-279-80) - Règlement omnibus 2024

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » - règlement omnibus 2024.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » - règlement omnibus 2024;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.03 1248729004

CA24 26 0274

Déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) » (RCA-193), relatif à la tarification des permis, biens et services offerts par l'Arrondissement

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, dépose un projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) » (RCA-193), relatif à la tarification des permis, biens et services offerts par l'Arrondissement.

40.04 1247853001

CA24 26 0275

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 434 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2624-002) pour les années 2025-2027 dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2025-2034

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 434 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 434 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2624-002) pour les années 2025-2027 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2025-2034.

Adoptée.

40.05 1248557003

CA24 26 0276

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'équipements divers » (RCA2624-003) pour les années 2025-2027 dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2025-2034

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'équipements divers » a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'équipements divers » (RCA2624-003) pour les années 2025-2027 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2025-2034.

Adoptée.

40.06 1248557004

CA24 26 0277

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-194), afin d'ajouter des dispositions relatives aux véhicules communautaires

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » a été déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-194), afin d'ajouter des dispositions relatives aux véhicules communautaires, tel que rédigé.

Adoptée.

40.07 1245333002

CA24 26 0278

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » (RCA-195)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » (RCA-195), tel que rédigé.

Adoptée.

40.08 1246688003

CA24 26 0279

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » (RCA-196)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Petite Italie – Marché Jean-Talon – Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » (RCA-196), tel que rédigé.

Adoptée.

40.09 1246688004

CA24 26 0280

Adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » (RCA-197)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'occasion de cette même séance ordinaire;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » (RCA-197), tel que rédigé.

Adoptée.

40.10 1246688005

CA24 26 0281

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment de deux (2) étages et la construction d'un bâtiment mixte d'une hauteur de 20 mètres et de six (6) étages, comprenant 49 logements et un (1) local commercial, propriété située au 5625, avenue Papineau

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148), le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour la propriété située sur le lot 3 795 709 :

- a) La démolition du bâtiment de deux étages existant au 5625-5627, avenue Papineau, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment mixte de six étages d'environ 3 533 m² en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148);
- b) La construction d'un bâtiment ayant une hauteur de six (6) étages sans construction hors toit, malgré les non-conformités au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) suivantes :
 - La construction d'un bâtiment d'une hauteur maximale de six (6) étages et de 20 m, malgré les hauteurs maximales de deux (2) étages et de 16 m prescrites aux articles 8, 9 et 25 du Règlement 01-279;
 - La construction d'un bâtiment d'une densité d'occupation de 4, malgré la densité maximale de 3,5 prescrite à l'article 34 du Règlement 01-279.

2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- a) La délivrance du certificat d'autorisation de démolition ne peut pas précéder la délivrance du permis de construction lié au projet de remplacement;
- b) Les travaux de démolition et de construction doivent être effectués et programmés de façon à limiter autant que possible les risques de dommages aux propriétés voisines. À cette fin, une étude préparée par un professionnel identifiant ces risques et les mesures à prendre afin de les limiter doit être déposée;

- c) Une démolition sélective du bâtiment existant doit être réalisée pour permettre la récupération d'un maximum de matériaux. À cette fin, préalablement à l'émission du permis de démolition, un plan de réutilisation des déchets de démolition doit être déposé;
 - d) Une garantie monétaire au montant de 10 % de la valeur estimée des travaux de construction doit être déposée afin d'assurer le début des travaux de démolition dans un délai de six mois à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation de démolition. De même que l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, doit être réalisé dans un délai de 24 mois à partir de la date de délivrance du permis de construction;
 - e) La partie du montant de la garantie monétaire associée à la réalisation des aménagements paysagers doit être élevée à 10 000 \$ et maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète de l'aménagement paysager.
- 3° D'assortir les autorisations prévues au paragraphe 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, le critère d'aménagement additionnel suivant s'applique :
- a) Favoriser l'accessibilité universelle du local commercial.
- 4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148)* s'appliquent.
- 5° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.11 1249944006

CA24 26 0282

Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), au 3830, rue Dandurand - Demande 3003439994

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « garderie » conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* au 3830, rue Dandurand, à la condition suivante :

- Ajouter un arbre à grand déploiement dans l'aire de jeu à l'arrière du bâtiment.

Adoptée.

40.12 1247345005

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 30.

_____ François LIMOGES Maire d'arrondissement	_____ Arnaud SAINT-LAURENT Secrétaire d'arrondissement
---	--

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 3 février 2025.